



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aqueduc de Marie de Medicis

Question écrite n° 48677

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les deux aqueducs anciens (l'un d'époque gallo-romaine, l'autre du 17^e siècle) mis au jour récemment dans la zone d'aménagement concerté Alesia-Montsouris (XIV^e arrondissement), à Paris. Une convention a en effet été signée le 2 mai 1995 entre l'Etat (ministère de la culture), la SADM, société d'aménagement de la ZAC, et l'association pour les fouilles archéologiques nationales (ANFAN) afin de fixer de façon très précise les modalités de déroulement des opérations archéologiques pour éviter la dégradation et la mise en péril de ces vestiges archéologiques. Depuis lors les modalités de cette convention ont été mises en œuvre et les archéologues suivent les travaux en cours. Au regard de l'intérêt historique et archéologique des vestiges en question, il lui demande un premier bilan des opérations archéologiques conduites sur le site. Il souhaite disposer d'éléments précis lui permettant d'apprécier l'intérêt scientifique et l'état des structures découvertes par les archéologues jusqu'ici. Il souhaiterait également connaître les mesures qui ont été prises par le ministre de la culture pour la conservation de ces vestiges et éviter toute nouvelle dégradation de ces derniers (ceux-ci ayant déjà subi des dégradations par des engins de travaux). Il sollicite son intervention pour que ces structures archéologiques fassent l'objet d'une procédure de classement spécifique destinée à renforcer leur protection (inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques). En outre, il lui demande qu'un plan provisoire de protection de ces vestiges soit, dans l'attente de futures mesures conservatoires, mis en œuvre par les services de l'Etat en liaison avec le maire de Paris de façon à prévenir de nouvelles destructions. Il demande enfin que ce dossier fasse l'objet d'une plus grande transparence et que les élus de Paris soient tenus régulièrement informés de l'état d'avancement des projets de mise en valeur de ces aqueducs.

Texte de la réponse

S'agissant de l'aqueduc gallo-romain, les différentes interventions archéologiques menées en août 1996 et janvier 1997 par une équipe d'archéologues professionnels sous le contrôle de la direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie, ont permis à la fois d'en dégager une partie importante d'un seul tenant, environ 150 mètres, puis de préciser son tracé sur l'emprise des terrains de la ZAC Alesia-Montsouris. Il s'agit de façon invariable d'un canal d'écoulement en mortier coulé en forme de « U » d'environ 1 mètre de cote, comportant une couverture réalisée à l'aide de dalles calcaires grossièrement équarries conservées sur seulement 15 mètres du tracé dégagé, jointes par un mortier d'étanchéité. À l'issue des travaux archéologiques, la question de l'ensemble de la chronologie de l'ouvrage reste posée. La datation de sa construction n'a pu être précisée en l'absence de tranchée de fondation ou d'éléments inclus dans le mortier. Par contre, il est possible de conclure que l'aqueduc tel qu'il nous est parvenu ne correspond plus à l'état dans lequel il a fonctionné dans l'Antiquité (nombreux remaniements successifs). Ainsi le système de couverture peut s'avérer largement postérieur à cette période. Quant à l'aqueduc du XVIII^e siècle dit de Medicis, il s'agit d'un élément architectural, qui en tant que tel n'a fait l'objet d'aucune étude archéologique dans la mesure où il ne présente aucun niveau stratigraphique. En conséquence, d'un point de vue strictement archéologique, ces deux aqueducs, pour intéressants qu'ils soient, ne présentent aucun caractère exceptionnel susceptible de conduire à une protection

au titre de la législation sur les monuments historiques. La présentation de fragments de ces aqueducs dans des espaces publics - gare du RER, square par exemple - continue d'être à l'étude ainsi que les moyens les mieux adaptés pour évoquer les traces des aqueducs à travers le site.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48677

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 896

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1882